

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par courrier le vingt-deux mars s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MIRANDE Martine, le Maire.

Présents : Mesdames FILLIATREAU Céline, LANTERNAT Bernadette, MIRANDE Martine, RAYNAL Florence, Messieurs ABIER François, AUBRY Yves-Marie, BARANGER Philippe, BODY Philippe, MOHSEN Raymond, NÉGRIER Régis

Procuration : Madame PELLETIER Céline a donné pouvoir à Monsieur NEGRIER Régis  
Secrétaire de Séance : Monsieur ABIER François

***Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé***

## ORDRE DU JOUR

### COMPTE-ADMINISTRATIF 2022

- Approbation du Compte de Gestion 2022,
- Approbation du Compte Administratif 2022
- Vote du CA 2022
- Affectation des résultats

### PERSONNEL FORMATION

- Formation nacelle et répartition du coût de la location par commune participante

### LOTISSEMENTS LA PAQUELLERIE (La Font)

- Point sur l'étude financière
- Prise de décisions travaux :
  - lancement de l'opération
  - appel à intermédiaire ou pas
  - choix du Maître d'œuvre

### PROJETS 2023

- Travaux
- Equipements
- Animations et concerts
- Communications

### INFORMATIONS

- Aménagement Rue Jean Giono
- CDA ET DIVERS ORGANISMES
  - Compte- rendus

### QUESTIONS DIVERSES

## AFFAIRES COMMUNALES

### VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur NEGRIER Régis donne le compte-rendu du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame MIRANDE Martine le Maire, en précisant que les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses de fonctionnement. L'exercice est clôturé avec un excédent. Les dépenses en section d'investissement sont sensiblement plus élevées que les recettes d'investissement, le report d'excédent en tenant compte des restes à réaliser fait apparaître un excédent net de 30 552.12 €. Globalement c'est un compte administratif rassurant qui ne pose pas de problèmes de financement pour l'année 2023.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 369 243,37	G 483 067,89
	Section d'investissement	B 129 917,06	H 119 695,96
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 95 314,83
	Report en section d'investissement (001)	D	J 92 190,22
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 499 160,43	= G+H+I+J 790 268,90
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 51 417,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 51 417,00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 369 243,37	= G+I+K 578 382,72
	Section d'investissement	= B+D+F 181 334,06	= H+J+L 211 886,18
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 550 577,43	= G+H+I+J+K+L 790 268,90

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 51 417,00	L
289	AMENAGEMENT RUE JEAN GIONO	4 635,00	
297	VOIRIE TRAVAUX PLURIANNUEL	42 801,00	
299	POTEAU INCENDIE RUE PERJUS	3 981,00	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	186 019,00	119 684,41	0,00	0,00	66 334,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	180 515,00	154 994,45	0,00	0,00	25 520,55
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	58 890,00	56 856,63	0,00	0,00	2 033,37
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>425 424,00</b>	<b>331 535,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>93 888,51</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	31 500,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>456 924,00</b>	<b>331 535,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 388,51</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	71 994,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	12 556,00	37 707,88			-25 151,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>84 550,00</b>	<b>37 707,88</b>			<b>46 842,12</b>
<b>TOTAL</b>		<b>541 474,00</b>	<b>369 243,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 230,63</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	3 700,17	700,00	0,00	0,00	3 000,17
70	Produits services, domaine et ventes div	2 405,00	1 879,40	0,00	0,00	525,60
73	Impôts et taxes	353 803,00	361 647,36	0,00	0,00	-7 844,36
74	Dotations et participations	53 086,00	60 732,88	0,00	0,00	-7 646,88
75	Autres produits de gestion courante	23 200,00	23 647,68	0,00	0,00	-447,68
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>436 194,17</b>	<b>448 607,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 413,15</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 300,00	9 176,70	0,00	0,00	-1 876,70
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>443 494,17</b>	<b>457 784,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 289,85</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 665,00	25 283,87			-22 618,87
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 665,00</b>	<b>25 283,87</b>			<b>-22 618,87</b>
<b>TOTAL</b>		<b>446 159,17</b>	<b>483 067,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-36 908,72</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) <b>95 314,83</b>				

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 780,00	1 776,00	0,00	4,00
21	Immobilisations corporelles	23 702,00	23 701,27	0,00	0,73
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		322 359,50	52 730,18	51 417,00	218 212,32
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>347 841,50</b>	<b>78 207,45</b>	<b>51 417,00</b>	<b>218 217,05</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 245,00	1 653,52	0,00	5 591,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	171 086,50	0,00	0,00	171 086,50
020	Dépenses imprévues	25 000,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>203 331,50</b>	<b>1 653,52</b>	<b>0,00</b>	<b>201 677,98</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>551 173,00</b>	<b>79 860,97</b>	<b>51 417,00</b>	<b>419 895,03</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	2 665,00	25 283,87		-22 618,87
041	Opérations patrimoniales (1)	28 500,00	24 772,22		3 727,78
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>31 165,00</b>	<b>50 056,09</b>		<b>-18 891,09</b>
<b>TOTAL</b>		<b>582 338,00</b>	<b>129 917,06</b>	<b>51 417,00</b>	<b>401 003,94</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		(2) <b>0,00</b>			

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>Pour information</b>					
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		(2) <b>92 190,22</b>			

## OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DEPENSES

281	Opération d'équipement n° 281 (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
282	Opération d'équipement n° 282 (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
283	Opération d'équipement n° 283 (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
286	Opération d'équipement n° 286 (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
288	Opération d'équipement n° 288 (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
289	Opération d'équipement n° 289 (2)	47 635,00	0,00	4 635,00	43 000,00
291	Opération d'équipement n° 291 (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
292	Opération d'équipement n° 292 (2)	15 125,00	13 511,00	0,00	1 614,00
293	Opération d'équipement n° 293 (2)	50 477,50	38 637,18	0,00	11 840,32
294	Opération d'équipement n° 294 (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
295	Opération d'équipement n° 295 (2)	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
296	Opération d'équipement n° 296 (2)	30 000,00	582,00	0,00	29 418,00
297	Opération d'équipement n° 297 (2)	50 000,00	0,00	42 801,00	7 199,00
298	Opération d'équipement n° 298 (2)	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
299	Opération d'équipement n° 299 (2)	4 000,00	0,00	3 981,00	19,00
300	Opération d'équipement n° 300 (2)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
302	Opération d'équipement n° 302 (2)	25 122,00	0,00	0,00	25 122,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	41 800,00	20 264,48	0,00	21 535,52
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	118 659,00	0,00	0,00	118 659,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 702,00	23 701,27	0,00	0,73
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>184 161,00</b>	<b>43 965,75</b>	<b>0,00</b>	<b>140 195,25</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	10 000,00	12 740,11	0,00	-2 740,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	18 776,00	0,00	0,00	18 776,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 160,00	510,00	0,00	2 650,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	161 000,78		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>192 936,78</b>	<b>13 250,11</b>	<b>0,00</b>	<b>179 686,67</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>377 097,78</b>	<b>57 215,86</b>	<b>0,00</b>	<b>319 881,92</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	71 994,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	12 556,00	37 707,88		-25 151,88
041	Opérations patrimoniales (1)	28 500,00	24 772,22		3 727,78
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>113 050,00</b>	<b>62 480,10</b>		<b>50 569,90</b>
<b>TOTAL</b>		<b>490 147,78</b>	<b>119 695,96</b>	<b>0,00</b>	<b>370 451,82</b>

Le Conseil Municipal délibérant sur le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2022, dressé par Madame MIRANDE Martine le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du COMPTE ADMINISTRATIF, lequel peut se résumer comme ci-dessous,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**10 Pour**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	582 338,00
	Réalisé :	129 917,06
	Reste à réaliser :	51 417,00
Recettes	Prévu :	582 338,00
	Réalisé :	211 886,18
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	541 474,00
	Réalisé :	369 243,37
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	541 474,00
	Réalisé :	578 382,72
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	81 969,12
Fonctionnement :	209 139,35
Résultat global :	291 108,47

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022  
dressé par DROUINEAU Jean-Michel**

Madame MIRANDE Martine expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur, Monsieur DROUINEAU J M à la clôture de l'exercice.

Madame MIRANDE Martine le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

**Après avoir entendu et approuvé,  
le Compte de Gestion 2022,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 dressé par drouineau jean-michel, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 017012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY

ETABLISSEMENT : PREGUILLAC

**Résultats budgétaires de l'exercice**

09800 - PREGUILLAC

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	606 320,55	566 627,65	1 172 948,20
Titres de recette émis (b)	144 695,96	551 344,77	696 040,73
Réductions de titres (c)	25 000,00	68 276,88	93 276,88
Recettes nettes (d = b - c)	119 695,96	483 067,89	602 763,85
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	606 320,55	566 627,65	1 172 948,20
Mandats émis (f)	129 917,06	369 805,29	499 722,35
Annulations de mandats (g)		561,92	561,92
Depenses nettes (h = f - g)	129 917,06	369 243,37	499 160,43
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		113 824,52	103 603,42
(h - d) Déficit	10 221,10		

## 11 Pour

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 017012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY

ETABLISSEMENT : PREGUILLAC

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

09800 - PREGUILLAC

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	92 190,22		-10 221,10		81 969,12
Fonctionnement	95 314,83		113 824,52		209 139,35
<b>TOTAL I</b>	<b>187 505,05</b>		<b>103 603,42</b>		<b>291 108,47</b>
II - Budgets des services à caractère administratif 09802-LA PAQUELLERIE					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>187 505,05</b>		<b>103 603,42</b>		<b>291 108,47</b>

## 11 Pour

### AFFECTATION DES RESULTATS 2022

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>113 824,52</b>
- un excédent reporté de :	<b>95 314,83</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>209 139,35</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>81 969,12</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>51 417,00</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>30 552,12</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	<b>209 139,35</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>209 139,35</b>
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>81 969,12</b>

### FORMATION NACELLE PARTAGE DES FRAIS DE LOCATION

Madame Le Maire informe que la commune de Préguiillac est à l'initiative d'une formation nacelle pour 6 agents communaux de différentes communes :

- 2 pour la Commune de Le Douhet,
- 1 pour la Commune de Chérac,
- 1 pour la Commune de Fontcouverte,

- 1 pour la Commune de Tesson,
- 1 pour la Commune de Préguillac.

L'organisme retenu et le moins disant est ECF (Ecole de Conduite Française à Le Thout-17) pour un montant global de 1 580 € TTC répartis pour les 6 agents soit 263.33 € par agent.

Pour suivre cette formation, il est nécessaire de louer une nacelle pour un montant de 321.20 € HT soit 427.80 € TTC. La totalité de la location du matériel a été prise en charge par la Commune de Préguillac. Le montant sera donc réparti pour les 6 communes au prorata de leur nombre de participant.

En conséquence un titre de recettes sera émis par la commune de Préguillac à :

- la Commune de Le Douhet pour 142.60 € TTC
- la Commune de Chérac pour 71.30 € TTC
- la Commune de Fontcouverte 71.30 € TTC
- la Commune de Tesson 71.30 € TTC

Après délibération, les Conseillers Municipaux donnent leur accord à l'unanimité. **11 Pour**

### LOTISSEMENTS LA PAQUELLERIE (La Font)

Monsieur Aubry Yves-Marie expose

#### Bilan des visites auprès de communes ayant un projet similaire à celui de Préguillac.

5 communes ont été visitées : Romegoux, Saint Sever, Thenac, Tesson et Colombiers. Aucune n'a fait appel à des cabinets intermédiaires et toutes sont porteuses de leur projet.

Les projets sont **adaptés à chaque commune («politique de la ville»)**

Toutes sont unanimes sur les compétences du cabinet 2G IC Conseil (Budget maîtrisé –Supervision des travaux professionnels –Souplesse & réactivité -Relations de confiance avec les élus)

Seule la commune de Tesson a fait appel à un cabinet différent (Sinergéo), parce qu'elle a l'habitude de travailler avec ce cabinet.

#### Point de situation budgétaire.

Les travaux et prestations sont réglées TTC mais il y a récupération de la TVA (entre 3 mois et 1 an)

Compte tenu de la zone de fouille archéologique, il reste une surface exploitable de : 8 769 m<sup>2</sup>, dont 7201 m<sup>2</sup> pour le découpage des lots, le surplus étant pour la voirie et les aménagements communs.

Surface moyenne d'un lot : 585 m<sup>2</sup>

Montant moyen de l'acquisition : 46 768 € (80 € / m<sup>2</sup>)

Marché de travaux d'aménagement évalué à 317 300 € HT.

Pour rappel le prix d'acquisition des parcelles était de 161 086.50 € (déjà réglé en 2017 et 2019)

Travaux en plusieurs phases et pouvant être différés :

- Phase 1 : frais d'étude et de cabinet estimés à 36 300 € HT (travaux bureau d'étude notamment pour 23 500€ HT). Evaluation inférieure à 40 000 € HT. La procédure de marché n'est pas obligatoire pour les prestataires.
- Phase 2 : travaux de viabilisation estimés à 161 500 € HT
- Phase 3 : travaux de finition estimés à 119 500€ HT

#### Prise de décisions

Après avoir entendu l'exposé, après avoir débattu et pris conscience de l'enjeu du projet, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette opération :

- Décider de ce que l'on va faire :
  - Ne rien faire et garder le terrain en l'état : 0 voix pour
  - Vendre le terrain à un lotisseur : 0 voix Pour
  - **La Commune porte le projet : 11 voix Pour**
- Choisir la méthode :
  - Faire appel à un intermédiaire : 0 voix Pour
  - **Porte le projet sans intermédiaire : 11 voix Pour**
- Choix du maître d'ouvrage
  - Prospector d'autres cabinets : 0 voix Pour
  - **Retenir d'ores et déjà le Cabinet d'ingénierie et études techniques 2G IC : 11 Pour**

Madame le Maire résume donc la décision entérinée :

**La Mairie de Préguiillac portera le projet du lotissement de la Paquellerie (La Font) sans faire appel à un intermédiaire et en choisissant le cabinet 2G IC comme Maître d'œuvre. 11 Pour**

Reste à définir les dates de réunion de travail pour étudier le projet et affiner les décisions relatives à :

- La partie financière,
- La partie réglementation et cahier des charges,
- La partie construction et aménagements.

### **PROJETS 2023**

En prévision de la préparation et du vote du Budget prévu le 3 avril prochain, Madame le Maire liste les projets 2023 et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir donner leur avis :

#### **Travaux, équipement**

- Aménagement Chemin des Arnoux
- Aménagement Parking le Clône Flanquet
- Décret tertiaire à suivre et compléter
- Végétalisation de la cour de l'école
- Entretien des voies communales (PATA)
- Refaire la peinture des volets
- Monument aux Morts (plaque nominative à refaire)
- Organisation de la parution du journal,
- Créer un dépliant attractif pour les nouveaux arrivants et les touristes
- Actualiser le plan existant de Préguiillac

#### **Manifestations et culture**

- Organisation de manifestations variées pour intéresser le maximum de Préguiillacais
  - 08/05 : repas des voisins (auberge Espagnole – vin d'honneur offert par la Mairie)
  - 13/05 : atelier TERDEV (gratuit) Fabriquons nos produits au naturel de 10h à 12h
  - 23/05 au 23/06 : exposition à la Médiathèque (plantes aromatiques)
  - 17/06 : exposition des artistes de Préguiillac (10h à 18h – vin d'honneur offert par la Mairie)
  - 24/06 : Concert Patrick Abrial et Jye : 2000 € (prestation-hébergement-sono)- Diffusion à la Salle polyvalente avec un droit d'entrée - Définir le prix de la place. Espérer 100 Personnes
  - 01/07 : atelier TERDEV (gratuit) Cuisinons au naturel de 10h à 12h
  - 26/08 : Concert Les Crog's : 800 € à 1600 € selon si aide à la diffusion ou pas. Diffusion à la Salle polyvalente avec un droit d'entrée - Définir le prix de la place. Espérer 100 Personnes
  - 11/11 : Auberge Espagnole (vin d'honneur offert par la Mairie)
  - 16/12 : Concert de Frédéric Chauvigné dans l'église de Préguiillac (1000 € prestations et pot). Espérer 50 personnes

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur ces propositions.

Après avoir débattu, plusieurs questions restent en suspens et seront étudiées aux prochaines réunions :

- Définir l'organisation des concerts et les prix d'entrée.
- Pourquoi ne pas prévoir, durant tout le mandat, un concert gratuit par an pour les Préguiillacais ?

Les Conseillers Municipaux retiennent, à l'unanimité, les propositions énumérées ci-dessus et prévoient de les inclure au BP 2023.

#### **Communication**

Madame Mirande souhaiterait que des dépliants sur la commune soient réalisés. Ils comprendraient la cartographie et les points attractifs de notre village. Ils pourraient être mis à la disposition des touristes. Elle présente quelques exemples existants sur notre territoire : Berneuil, Brives,

Jean-Marie GAY société PUBLICA est au service des collectivités territoriales. Il avait réalisé la première cartographie de la commune sans dépliant. Madame le Maire propose de faire appel à nouveau à cette société pour cette prestation. Elle donne la composition du document et les tarifs en vigueur :

- format : A2 (60 x 42 cm), plié en 10 x 21 cm (5 plis accordéons + 1 pli croisé) ;
- plan réalisé à partir du Cadastre + Géoportail, texte, photos et mise en page,
- cartographie de la commune entière + éclaté du bourg + éventuels villages, circuits de randonnées...
- impression tout quadri sur papier couché brillant 115 g/m2, livraison :

Les 2 000 exemplaires . . . . . 2 150,00 €

Les 1 000 supplémentaires . . . . . 250,00 €

Les Conseillers Municipaux donnent leur accord. **11 Pour**

## **RUE JEAN GIONO**

Madame le Maire informe que le Permis d'Aménager de l'aménagement de la rue Jean Giono a été déposé en fin de semaine dernière.

Les élus espèrent que cette démarche prévaut l'avancement du dossier et la réalisation prochaine des travaux.

Pour information Madame Fays de la DID chargée initialement du dossier est partie à la retraite, c'est Madame Favre qui prend le relais.

## **COMMISSION EDUCATION**

Monsieur Baranger donne le compte-rendu des dernières réunions concernant les affaires scolaires :

- Prix de revient du repas de la cantine : 8.26 €
  - o 2.96 € à la charge des parents,
  - o 5.30 € à la charge de la CDA.
- 600 000 repas fabriqués par an
- La mise en place de la dé-réservation des repas en cas d'absence de l'élève et du surplus du tarif est actée, même s'il reste encore quelques parents mécontents de la formule.
- 1 classe ferme en 2023/2024 sur le RPI de Préguillac. La décharge de direction est conservée à Berneuil.

Une classe ferme également pour la rentrée 2023 dans les communes suivantes :

- Chermignac,
- Corme-Royal,
- Léo Lagrange à Saintes
- Burie / Migron
- Saint Simon de Pellouaille

1000 élèves de perdus sur le Département pour la rentrée prochaine. Sur les 3 années à venir 150/an. C'est une tendance nationale.

A noter qu'une ouverture de classe est prévue à Saint Georges des Coteaux.

Concernant le règlement des photocopies, toutes les écoles s'y conforment et il n'y a pas d'incidence à signaler sur le nouveau fonctionnement établi.

Le recrutement des ATSEM est toujours compliqué et difficile.

Tous les tarifs cantine et périscolaire seront majorés de 2% à la rentrée prochaine.

## **INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES**

### **Conférence des Maires le 14/03/2023.**

Monsieur Négrier Régis en donne le compte-rendu :

- 58 délibérations seront proposées au prochain Conseil Communautaire, dont une majeure partie sur le Compte Administratif 2022 et les CA annexes.
- Pour être conforme avec la législation, 290 logements sociaux devraient être construits à Chaniers. La totalité de l'enjeu est impossible pour la Commune, c'est donc la CDA qui devrait prendre une partie de la réalisation à sa charge.
- Pauline DAVID, attachée de cabinet du Président et du Maire de la CDA a été licenciée.
- L'association TERDEV est intervenue pour présenter ses activités et les ateliers proposés aux communes. Il est rappelé que les prestations sont financées par Eau 17.

L'association est à la recherche d'une parcelle de 3 ha pour développer un jardin potager et la permaculture. Elle organise en juin une semaine de la Saintonge Durable.

### **Commission des finances**

Philippe Callaud, président de la Commission a surtout évoqué les critères économiques à prendre en considération pour 2023 compte-tenu des hausses énergétiques et générales. A titre d'exemple :

- 2021 : 380 000 € de dépenses énergétiques
- 2022 : 610 000 € de dépenses énergétiques
- 2023 : 780 000 € de dépenses énergétiques

Il a présenté le BP 2023 et les nombreux budgets annexes, majoritairement évoqués en millions.

### **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Monsieur Aubry Yves-Marie informe que la phase de diagnostic est lancée.

Un atelier a été organisé par la CDA et par bassin avec les 3 élus référents des communes et le bureau d'étude.

A terme 3 réunions-ateliers auront lieu, d'où découlera une synthèse globale des travaux réalisés.

Il est à noter que le bassin sud est celui ayant le moins d'artificialisation.

Madame Raynal ajoute qu'elle a participé à une formation juridique sur l'urbanisme et le PLU.

Elle précise qu'il est conseillé aux Communes de rester vigilantes sur la conception du document et de veiller à la mise en place des échanges entre les zones et entre les communes, le PLUI étant intercommunal.

A compter de 2026, il n'y aura plus de création de zones constructibles mais seulement un échange de zones entre les parcelles. Une parcelle passée en zone constructible devra être forcément remplacée à superficie égale par une parcelle en zone agricole ou protégée, sur l'ensemble du territoire du PLUI.

Madame le Maire prend la parole

### **Conférence des Maires du 21/02/2023**

**Présentation du ZAN** (Zéro Artificialisation Nette) par 2 personnes (Direction Départementale du Territoire et de la Mer et la Sous-Préfète).

Les premiers objectifs sont prévus pour 2030 :

- Agriculture au 1<sup>er</sup> plan
- Développement du photovoltaïque

Chaque ZAN est différent selon les territoires. La réglementation du ZAN devra intégrer :

- Le SRADDET (Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)
- Le SCOT (Schéma de cohérence territoriale)
- Le bilan périodique des PLU passera de 9 ans à 6 ans,
- Le bilan triennal de l'artificialisation des sols sera élaboré par le Maire
- Taxes probables pour les terrains supérieurs à 1500 m<sup>2</sup> situés au cœur des communes.

**L'heure civique** présentée par Alexandre Grenot et Atanase Périfan

- Rappel de l'heure de solidarité / mois
- Objectif financé par le Département et l'AMF
- Plateforme numérique en place pour les inscriptions et les échanges
- 1 élu référent par commune

Madame le Maire rappelle qu'elle est prête à mettre en place l'heure civique auprès des Préguiillacais s'il y a des demandes.

### **Présentation de l'interclub ProSaintais**

**ProSaintais** est un club territorial d'entreprises situé à **Saintes**, ouvert à tous les acteurs économiques. Il est soutenu par la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) de la Charente-Maritime.

300 entreprises pour 6 000 salariés.

### **Réunion du 24/02/2023 à La Jard**

**Présentation et élaboration du contrat de proximité du territoire Saintais (2022-2026)**

Contrat en lien avec la CDA de Saintes et le Département :

- Permet une vision à plus long terme
- Vision globale et notion de solidarité entre les communes
- Mise en valeur du partenariat (politique des départementale et des communes)
- Réajustement au fur et à mesure des mesures en cours
- Rappel et déclinaison de 13 grands axes de la politique du Département

### **Projet alimentaire territorial (PAT)**

Projet collectif dont l'objectif est de préserver l'agriculture et de développer une alimentation durable, accessible à tous en soutenant notamment les circuits courts et les produits locaux de qualité.

Un diagnostic alimentaire et agricole a été réalisé sur le territoire.

**Enjeux et orientations :**

- Rendre les produits locaux plus accessibles à tous
- Proposer une alimentation durable et locale en restauration collective
- Lutter contre la précarité alimentaire

Présentations de divers producteurs. A noter que la tonnellerie Baron à Les Gonds développe des jardins potager, pépinières, serres etc... en compensation de son activité polluante. Les fruits et légumes sont distribués gratuitement aux employés de l'usine.

Faire la différence entre :

- Circuit court : sans ou seulement 1 intermédiaire.
- Circuit de proximité : producteurs des environs proches. Produits alimentaires de qualité.

### **Eau 17 – réunion d’information le 9/03/2023 à Chermignac**

#### **Programme Re-Sources Arnoult-Lucérat**

Rappel sur le contexte hydrologique sur l’aire de captage de Lucérat,

- Historique du travail engagé sur le territoire,
- Présentation de la campagne de traçage,
- Perspectives engagées.

Une campagne de traçage va être faite pour quantifier les éventuelles connexions entre les structures karstiques (réseau hydrographique essentiellement souterrain et un sous-sol creusé de nombreuses cavités) et le captage de Lucérat. Les communes concernées :

- Chermignac
- Thenac
- Retaud,
- Tesson,
- Berneuil,
- Préguyllac.

Des traces vertes inoffensives pourraient apparaître dans l’eau. Points d’eaux concernés : Souci de Chadène, gouffre de Chermignac, gouffre Bois de Souci.

Il est à noter que le gouffre de Saint Léger est sans nitrate et sans pesticide. L’eau est de très bonne qualité. Elle sert à diluer celle de Lucérat pour la rendre propre à la consommation.

Campagne auprès des agriculteurs pour les sensibiliser sur la diminution des herbicides, l’instauration de plantes moins gourmandes en eau et pour travailler sur l’aménagement. Echanges fonciers possibles.

#### **Réunion Saintonge Romane :**

- 3 facteurs préoccupants qui posent problèmes pour le fonctionnement :
  - Décès de Julien Millet
  - Arrêt maladie de la comptable
  - Départ de l’animateur chargé des fonds européens.
- L’adhésion pour 2023 sera de 5.50 € / habitants.
- Contrat de développement et de transition 2023-2025

## **REUNIONS ET CEREMONIES**

- **CONSEIL MUNICIPAL** : Lundi 3 avril 2023 à 18h30